

duisent plus jamais ça»



Chandolin. «J’ai alors compris pourquoi il était aussi bienveillant envers moi. C’était un tuteur de résilience. Il m’a transmis de belles valeurs, j’ai de la chance.»

Difficulté à faire confiance

«Etrangère» en Valais, Christiane Rielle doit affronter les moqueries à l’école. «C’est toujours difficile quand on est un enfant adopté.» Mais, elle s’adapte rapidement, une faculté qu’elle gardera tout au long de sa vie.

De son arrachement à sa maman, elle a aussi développé une difficulté à faire confiance aux gens. «Encore aujourd’hui, si quelqu’un est trop gentil avec moi, ça me paraît louche.» Sans oublier de grandes craintes d’être abandonnée – «Il suffit d’un événement de la vie, comme un licenciement par exemple, pour que cela re-

viennne en force» – et une culpabilité persistante avec l’impression d’avoir fait quelque chose de faux. «J’ai toujours le sentiment qu’il ne faut surtout pas que je dérange.»

«On peut se demander pourquoi on décide de placer l’enfant au lieu d’aider la maman?»

Christiane Rielle éprouve aussi un grand besoin de se rendre utile. C’est l’une des raisons qui l’a poussée à proposer à son mari de l’époque d’adopter des enfants – tous deux sont les parents de cinq enfants nés en Inde. Pendant quatorze ans, elle choisit de rester à la maison pour les élever. «Je voulais

m’engager entièrement pour eux.»

Expliquer son parcours à ses petits-enfants

Aujourd’hui, elle est aussi proche de ses deux petits-enfants de 9 et 10 ans, avec lesquels elle a un contact privilégié. «Ils connaissent mon parcours dans les grandes lignes. Je souhaitais le leur expliquer en choisissant le bon moment et avec les bons mots. Je ne peux pas supporter les secrets de famille et les mensonges.» Son petit-fils dit ainsi souvent que «l’histoire de «granny» (ndlr: nom qu’il donne à sa grand-maman) n’est pas simple.» Christiane Rielle semble en paix lorsqu’elle évoque son passé. Depuis quelque temps, elle partage sa vie avec un homme qui vit à quelques mètres du dernier domicile de sa maman biologique. «Je n’en re-

venais pas lorsque je l’ai découvert. C’est comme si j’avais bouclé la boucle.»

Elle est heureuse d’avoir pu revoir sa maman plusieurs années avant son décès. Le premier contact s’est fait par téléphone. «C’était le premier choc. Elle avait la même voix et les mêmes intonations que moi.» Elle éprouve un deuxième bouleversement lorsqu’elle la voit. La ressemblance physique l’impressionne. «Je me suis dit que c’était moi dans trente ans.» Depuis lors, elles se sont rencontrées deux fois par an jusqu’à sa mort. «Elle est décédée d’un problème cardiaque», confie-t-elle en ajoutant qu’elle aussi à quelques soucis de cœur. Comme si la vie lui montrait qu’il est impossible d’effacer ses parents biologiques.



L’Etat du Valais présente ses excuses profondes

«C’est avec émotion que nous inaugurons un mémorial qui porte le poids de l’histoire», a souligné hier Mathias Reynard, le chef du Département des affaires sociales, dans la cour de la Médiathèque de Sion en présentant l’œuvre réalisée en mémoire de tous les enfants placés de force en Valais jusqu’en 1981. Quelque 750 personnes ont fait l’objet de mesures de coercition à des fins d’assistance et de placements extra-familiaux dans le canton. En tout, en Suisse, elles sont près de 40 000 à l’avoir vécu entre 1930 et 1981. «De nombreuses vies ont été ainsi bouleversées ou brisées.»

Le mémorial a été réalisé par l’artiste haut-valaisan Raphael Stucky. Il a conçu une œuvre au sol, intitulée «Paradis et enfer», qui rappelle le jeu de la marelle. Une plaque renseigne le public sur l’ampleur des mesures ayant eu cours en Valais jusqu’en 1981.

Des excuses tardives

En 2013, la Confédération avait demandé pardon aux victimes de ces mesures. Hier, l’Etat du Valais a voulu faire de même. «Nous présentons nos excuses profondes à tous ceux qui ont vécu ces drames dans notre canton. Nous reconnaissons leur douleur et la responsabilité des institutions. Cela n’effacera pas les blessures, mais vous ne serez pas oubliés», a ajouté Mathias Reynard. Ces excuses interviennent douze ans après celles du Conseil fédéral. Pourquoi si tardivement? «Je ne peux pas répondre pour mes prédécesseurs, répond le conseiller d’Etat. Je peux juste vous dire que pour les archives, le service et pour moi, c’était devenu une évidence. Nous estimons qu’il y a aussi une responsabilité cantonale.» Quelques personnes concernées par les placements forcés ont assisté, avec émotion, à ce moment particulier. A l’image de Jacques Pascal Fournier, 63 ans. Enfant d’un papa alcoolique, il a été placé chez son grand frère après le décès de sa maman. «Certes, cela justifiait le placement, mais ce que je déplore, c’est le manque de suivi psychologique et social après.» Même s’il a bien réussi sa vie professionnelle et a créé une famille, il est «devenu un handicapé des sentiments. Ce parcours m’a blindé.»